



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 avril 2015

DÉLIBÉRATION

N° 66 - 09.04.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....26
Abstention0

BUDGET
31. BUDGET ANNEXE ECOTAXE

Compte de gestion 2014

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 9 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 2 avril 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard MARIEAU,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Béatrice TURBÉ (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Frédéric GUERLAIN (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Michel OGER (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine DOEUFF.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20150409-D201566-DE
Regu le 15/04/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 avril 2015

DÉLIBÉRATION

N° 66 - 09.04.2015

En exercice ...26
Présents.....21
Votants.....26
Abstention0

BUDGET
31. BUDGET ANNEXE ECOTAXE

Compte de gestion 2014

L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999 définit le compte de gestion du Comptable comme étant l'ensemble des documents de synthèse de la comptabilité générale, tels que définit par le plan comptable de 1982.

En ce sens, le compte de gestion rend compte de l'exécution du budget comparé aux autorisations de dépenses et de recettes.

L'arrêt du compte de gestion est donc le préalable obligatoire au vote du compte administratif, ce dernier constituant l'arrêté définitif des comptes.

Conformément à l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, ce document a été adressé à la Communauté de Communes par Monsieur le Receveur Communautaire.

La synthèse des réalisations de l'exercice 2014 du Comptable figure ainsi dans l'annexe jointe.

Considérant que le compte de gestion 2014 du Budget Annexe Ecotaxe est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- arrêter le compte de gestion du budget annexe Ecotaxe 2014 de Monsieur le Receveur communautaire,
- déclarer que le compte de gestion du budget annexe Ecotaxe 2014 dressé par Monsieur le Receveur communautaire et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

**TELETRANSMIS AU CONTROLE
DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700459 - 2015 **0409-**
D.201566 - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 15/04/2015



Affichée le : **16 avril 2015**
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-20150409-D201566-DE
Reçu le 15/04/2015

42200 - ECOTAXE CDC ILE DE RE -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 012 652,30	5 228 151,11	8 240 803,41
Titres de recettes émis (b)	300 563,25	5 162 318,65	5 462 881,90
Réductions de titres (c)	0,00	1 667 145,81	1 667 145,81
Recettes nettes (d = b - c)	300 563,25	3 495 172,84	3 795 736,09
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 012 652,30	5 228 151,11	8 240 803,41
Mandats émis (f)	469 291,53	3 330 680,77	3 799 972,30
Annulations de mandats (g)	240,00	5 572,24	5 812,24
Dépenses nettes (h = f - g)	469 051,53	3 325 108,53	3 794 160,06
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		170 064,31	1 576,03
(h - d) Déficit	168 488,28		

AR PREFECTURE

017-241700459-20150409-D201566-DE
Recu le 15/04/2015

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: L'EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ECOTAXE CDC ILE DE RE -					
Investissement	278 848,47	0,00	-168 488,28	0,00	110 360,19
Fonctionnement	2 055 489,94	196 338,83	170 064,31	0,00	2 029 215,42
Sous-Total	2 334 338,41	196 338,83	1 576,03	0,00	2 139 575,61
TOTAL II	2 334 338,41	196 338,83	1 576,03	0,00	2 139 575,61
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 334 338,41	196 338,83	1 576,03	0,00	2 139 575,61

A PREFECTURE

017-241700459-20150409-0201563 D
Regu le 15/04/2015